

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2010

=====

Date de convocation : 29.04.2010

Date d'affichage : 29.04.2010

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 18 Votants : 20

Le 6 MAI 2010 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Etaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme FOURMENTIN Francine, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HEREL Olivier, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck.

Absents excusés : M. HAMEL Gérard, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Procuration : M. SEGUIN Emmanuel à M. JOSEPH Franck, M. BOURDALE Jean-Pierre à Mme FOURMENTIN Francine.

Secrétaire de séance : M. SIMON Luc.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 7 avril 2010

Le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2010 n'appelle aucune observation.

Retrait des délégations à Mme FOURMENTIN

M. le Maire informe ses Collègues qu'il a adressé une lettre recommandée à Mme FOURMENTIN pour lui signifier qu'il lui retirait ses délégations de fonctions et de signature.

M. DEVERE en demande les raisons.

M. le Maire indique qu'il n'a pas à en donner les raisons.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle. En effet, ce projet a été présenté en commission de travaux, mais il souhaite que le bureau d'études présente la démarche dans sa globalité à l'ensemble du Conseil municipal.

Extension des compétences de la Communauté de Communes : CHAULIEU Moto-Club

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SOURDEVAL en date du 24 mars 2010 proposant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de SOURDEVAL pour les compétences facultatives :

« *Participation financière en matière sportive, culturelle et sociale auprès des associations d'intérêt intercommunal* »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajouter à la liste des associations concernées :

✓ **CHAULIEU Moto Club**

Construction de 8 logements locatifs

Résultat de la consultation des Entreprises

Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, le résultat de la consultation s'établit comme suit :

Lot	Entreprise	Prix H.T.	Prix TTC (TVA 19.6%)
1 - Terrassement - Gros œuvre	GANNE - Juvigny-le-T.	241 909.92	289 324.26
2 - Charpente bois	CHANU - Vire	84 328.80	100 857.24
3 - Couverture - Zinguerie	LEBARBE - Marcey-les-G	66 656.29	79 720.92
4 - Menuiseries extérieures PVC	NORMEN - Flers	48 081.00	57 504.87
5 - Menuiseries intérieures	PINSON - Fontenay	33 754.00	40 369.78
6 - Plâtrerie sèche - plafonds - isolation	MELIS - Marcey-les-G.	49 873.16	59 648.30
7 - Plomberie - sanitaire	SAULNIER - Barenton	36 252.00	43 357.39
8 - Électricité - chauffage élect. - VMC	S.E.S. - Sourdeval	39 600.96	43 774.75
9 - Peinture	LEBOUVIER - Agon-Cout	78 362.97	93 722.11
10 - Revêtements de sols souples	LAINÉ - Cormelles-le-R.	7 560.99	9 042.95
11 - Carrelage - faïence	LAINÉ - Le Val St Père	22 638.62	27 075.79
TOTAUX		706 018.70	844 398.37

L'estimation prévisionnelle s'élevait à 830 000 € H.T. soit 992 680 € TTC

M. le Maire précise qu'il y a eu au total 62 offres pour 11 lots.

M. VARIN demande si ce sont les entreprises les moins chères qui ont été retenues. M. le Maire explique que ce sont les moins chères à condition que leur offre soit complète, réponde aux critères de qualité des matériaux et que les quantités soient bien évaluées. Ainsi, 3 des offres les moins chères ont dû être écartées parce que les prestations proposées ne correspondaient pas à la demande et les Entreprises concernées, informées de leur erreur, n'ont pas souhaité maintenir leur offre initiale.

Autorisation de signature des marchés

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire par 16 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, DEVERE, SIMON) à signer les marchés avec les Entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres suivant la liste ci-dessus.

Demande de subvention pour la voirie et les réseaux

Par délibération du 9 décembre 2008, le Conseil municipal avait délibéré pour solliciter une subvention du Conseil Général de la MANCHE pour la construction de ces logements, au titre du Contrat de territoire Habitat de la vallée de la Sée (Maximum 10 000 € par logement soit au total 80 000 €).

Une subvention de 20 % peut être obtenue du Conseil général pour les travaux de viabilisation de la parcelle (soit environ 20 000 €). Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide par 16 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, DEVERE, SIMON), de solliciter l'aide du Conseil Général de la MANCHE pour ces travaux.

A la demande de M. DEVERE, il est précisé que ces 2 subventions se cumulent. La subvention pour les logements risque cependant être inférieure aux prévisions du fait que le coût réel est inférieur aux estimations. En effet, la subvention est calculée sur le reste à charge pour la Commune.

Mme FOURMENTIN explique l'abstention de son groupe : «*Nous nous abstenons sur le projet des logements locatifs car depuis le début, le projet ne correspond pas à notre vision. Nous aurions imaginé un projet respectueux de l'environnement avec des coûts inférieurs, des subventions plus importantes, des loyers et des charges largement inférieurs*».

Pour M. le Maire, les subventions obtenues sont au maximum de ce qu'elles peuvent être.

Travaux de voirie et réseaux 2010

Résultats de la consultation des Entreprises

Le résultat de la consultation d'entreprises lancée pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux – Programme 2010 – a conduit à attribuer le marché à l'Entreprise BRIONNE de St CLEMENT-RANCOUDRAY pour les montants suivants :

Détail estimatif voirie : 93 370.50 € H.T. soit 111 671.12 € TTC (Estimation 145 417 € TTC).
Détail estimatif Assainissement : 34 774.00 € H.T. soit 41 589.70 € TTC (Estimation 63 576.75 € TTC).

Le Conseil municipal prend acte de ce résultat.

Mme MALACH demande si ce sont les estimations qui sont fortes ou les prix qui baissent. Pour M. le Maire, ce sont les prix qui baissent du fait que les entreprises ont moins de travail. M. HEREL pense qu'il n'en sera pas de même l'an prochain, et qu'il faudra être prudent dans les estimations.

M. DEVERE demande si, du fait que les prix sont inférieurs, il va être possible de faire plus de travaux, le budget voirie ayant déjà été amputé de 50 000 € en vue de l'aménagement de la Place de Gaulle. Effectivement, s'agissant d'un marché à bons de commande, d'autres travaux vont pouvoir être demandés à l'Entreprise dans la limite du budget voté.

Assainissement de la Commune de VENGEONS

Convention pour le traitement des effluents sur la Station de SOURDEVAL

Un réseau d'assainissement des eaux usées a été créé sur la Commune de VENGEONS pour les villages situés en bordure de la R.D. 82 (la Mignonnerie, le Moulin ...). Les effluents en provenance de ce réseau sont prévus être rejetés dans le poste de refoulement situé à l'entrée de la Z.A. de l'Yeurseul pour être traités à la Station d'épuration de SOURDEVAL.

Le Conseil municipal avait émis un avis favorable par délibération du 21 mai 2007.

Le Conseil municipal est maintenant invité à délibérer pour autoriser M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.

M. DEVERE pose la question de la facturation en fonction de la consommation d'eau qui pose un problème par rapport à ceux qui récupèrent l'eau. Ceux qui n'ont pas de système de récupération d'eau vont payer pour ceux-là, or l'eau est déjà chère à SOURDEVAL.

M. le Maire répond que l'eau n'est pas plus chère qu'ailleurs (MORTAIN, ST HILAIRE ...) et explique qu'une enquête va être menée avec le Syndicat d'eau pour repérer ceux qui ont leur propre ressource en eau. Dans ce cas, il est prévu un forfait de consommation qui sera appliqué sur la facture d'assainissement. Par contre, le déficit que l'on aura par rapport à ceux qui récupèrent un peu d'eau sera perdu, la règle ne pouvant s'appliquer qu'à ceux qui ont un forage. M. le Maire ajoute que l'on ne fait pas de l'assainissement pour gagner de l'argent mais pour le confort des habitants, et le fait que les gens économisent l'eau, c'est très bien.

A la demande de Mme FOURMENTIN, M. le Maire précise que les mêmes règles s'appliqueront aux habitants de la Commune de VENGEONS raccordés à la Station de SOURDEVAL.

M. VARIN ajoute que celui qui a installé un système de récupération d'eau a investi une certaine somme qu'il mettra du temps à récupérer sur la facture d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec la Commune de VENGEONS.

Assainissement du quartier de la Pépinière

Suite à une demande d'un propriétaire riverain actuellement desservi par un dispositif individuel d'assainissement non conforme, une extension de réseau d'assainissement pourrait être envisagée sur le quartier de la Pépinière (rue St Martin).

Cette extension permettrait de desservir au minimum 3 propriétés (peut-être 5 avec pompes de refoulement individuelles et voir 7 à terme) pour un coût de 14 288 € H.T. Les travaux pourraient être conditionnés à l'attribution au profit de la Commune d'une servitude de passage d'une canalisation d'assainissement pour desservir une parcelle située en amont.

Les crédits nécessaires seraient prélevés sur le budget extensions de réseau du Budget annexe de l'Assainissement.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide à l'unanimité de la réalisation de ces travaux.

Lotissement des Prés et des Acacias

Prix de cession des parcelles

Suite à une récente réforme de la fiscalité immobilière, la vente des terrains à bâtir est désormais soumise à la TVA, même si l'opération de lotissement n'a pas été assujettie au départ.

Le prix de cession était fixé par délibération du 21 mai 2007 à 20 € TTC le m2.

Le bureau municipal propose de maintenir ce prix de cession de 20 € TTC le m2. La TVA serait alors à la charge de la Commune. Le centre des impôts n'est pas actuellement en mesure de nous indiquer si la TVA va pouvoir être récupérée rétroactivement sur les travaux de viabilisation, mais la décision de fixation du prix est urgente compte tenu de l'épuisement des crédits d'État attribués pour le Pass Foncier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de cession des lots à 20 € TTC le m2.

Versement anticipé du Fond de compensation de la T.V.A.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fond au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fond qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fond dès que les services des préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 734 660 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune de SOURDEVAL 1 676 700.69 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 128 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État ;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la Commune de SOURDEVAL s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Il est précisé que ce remboursement anticipé s'appliquera même si le montant des investissements prévus est inférieur à la somme votée, du moment que le montant des investissements 2010 est supérieur d'au moins 1 euro au montant de référence ci-dessus.

Tirage au sort des jurés d'Assises

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à procéder au tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 personnes dont 2 pourront être retenues pour participer au Jury des Assises.

Sont ainsi désignés :

M. DANJOU Yves	2, rue du Tulipier
Mme HAMEL Colette épouse JACQUELIN	Les Grands Buissons
Mme RENOUX Ghislaine	16, rue des Moulins à Papier
Mme LEROUX Janine épouse GUESNEL	16, cité Langevin
M. MULOT Christian	7, Résidence des Jonquilles
M. RENAULT Georges	Les Landelles

Questions diverses

Question de Mme FOURMENTIN

« *Que pensez-vous faire contre la fermeture de la classe primaire, de l'école André Bruno?* »

M. le Maire explique qu'il a écrit à Mme LELOUP, Inspectrice d'Académie, le 9 avril pour lui faire part de son inquiétude par rapport à cette fermeture de classe. Il y avait alors 123 élèves prévus être inscrits à la prochaine rentrée. Aujourd'hui, il y en a 121, et le seuil de fermeture est à 125.

Mme HAMEL précise qu'il y avait déjà 121 élèves inscrits à la dernière rentrée.

M. le Maire doit rencontrer Mme LELOUP ce vendredi 7 mai à 11 h 30, et Mme LELOUP rencontrera les parents d'élèves le 20 mai à 17 h 30.

Une manifestation des parents d'élèves est prévue le mercredi 12 mai prochain à l'école.

M. le Maire ajoute qu'il va essayer de sauver cette classe mais qu'il ne sait pas si l'on pourra gagner.

Ouverture du bureau de Poste de SOURDEVAL

M. le Maire informe ses Collègues qu'il a été informé par la Poste de la modification des horaires d'ouverture du bureau de poste de SOURDEVAL. Ces horaires seront désormais :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

- le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Le Conseil municipal souhaite unanimement que l'ouverture soit maintenue au moins jusqu'à 12 h 30 le matin pour permettre aux gens qui travaillent de pouvoir se rendre à la poste. Un courrier sera adressé à la Poste en ce sens.

Manifestations diverses

M. le Maire invite des Collègues à participer à la cérémonie commémorative du 8 mai, et à participer à la Foire de Printemps les 8 et 9 mai. Il les invite également au Trophée de l'Ecole de cyclisme le dimanche 9 mai toute la journée. Enfin, il mentionne la quinzaine commerciale de l'UCIAS a lieu du 1^{er} au 16 mai.

Le Secrétaire de séance,
Luc SIMON.